

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS LOUDUNAIS

Décision n° 3569

Nomenclature n° 1.1

OBJET : AVENANT N°1 - Marché public - Accord-cadre à bons de commande pour les Prestations de réparation et d'entretien mécanique des véhicules et pneumatiques pour le parc de véhicules légers, utilitaires, poids lourds et engins de la Communauté de Communes du Pays Loudunais. Lot 2 Fourniture et pose de pneumatiques pour les Poids Lourds (PL), les Utilitaires (U), les Véhicules Légers (VL) et les Engins- entreprise EUROMASTER France SAS

Le Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais :

VU

- l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération N° 2020-4-1 du 15 juillet 2020 portant élection de Monsieur Joël DAZAS en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais ;
- la délibération n° 2020-5-3 du 22 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président ;
- la décision n°3520-1-1 du 6 juillet 2022 portant attribution du marché.

CONSIDÉRANT la consultation lancée en date du 18 mai 2022 et l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société EUROMASTER France SAS ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications en cours d'exécution du marché pour l'ajout de nouvelles prestation au BPU;

DECIDE

ARTICLE 1 :

Un avenant au marché constitué d'un accord-cadre à bons de commande est signé avec la société EUROMASTER France SAS, demeurant 180 avenue de l'Europe à MONTBONNOT (38330) représentée par M. Thierry ANDRE.

ARTICLE 2 :

Le présent avenant a pour objet l'ajout de nouvelles prestations au Bordereau de Prix Unitaires (Atelier mobile, Permutation PL, Recreusage directionnel et traction PL, Parallélisme avant camionnette et tourisme).

ARTICLE 3 :

Les montants des prestations à ajouter au bordereau des prix unitaires sont les suivants :

Prestation	Prix HT	TVA	Prix TTC
Atelier mobile PL	46,40 €	9,28 €	55,68 €
Permutation (2 Dep/Pose) PL LOURD	32,00 €	6,40 €	38,40 €
Recreusage directionnel PL LOURD	27,20 €	5,44 €	32,64 €
Recreusage Traction PL LOURD	32,80 €	6,56 €	39,36 €
Parallélisme avant Camionnette	65,60 €	13,12 €	78,72 €
Parallélisme avant Tourisme	58,40 €	11,68 €	70,08 €

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
le 18 octobre 2022

et publication le 18 octobre 2022

Notifié le

à

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20221018-3569-AU
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

ARTICLE 4 :

Les autres clauses du marché restent inchangées.

ARTICLE 5 :

La dépense sera imputée en section de fonctionnement du budget principal de la Communauté de communes du Pays Loudunais et à la même section des budgets annexes selon les besoins.

ARTICLE 6 :

Les services de la Communauté de communes du Pays Loudunais sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte à la prochaine séance du conseil communautaire.

ARTICLE 7 :

Conformément aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou sa publication.

FAIT A LOUDUN, le 18 octobre 2022

Le Président,
Joël DAZAS

SIGNÉ

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
le 18 octobre 2022
et publication le 18 octobre 2022

Notifié le
à

Accusé de réception en préfecture 086-248600447-20221018-3569-AU Date de télétransmission : 18/10/2022 Date de réception préfecture : 18/10/2022
